

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 juin 2007, à 20 heures, sous la présidence du maire suppléant Daniel Allard

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
Alain Vallée, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Valérie Fiset

Rés. 2007-06-165: Ouverture de la séance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le secrétaire-trésorier, Louis Paillé, dépose au conseil une lettre qui lui a été transmise le 4 juin 2007 à 18 heures 45 minutes par André C. Veillette à l'effet qu'il démissionne de son poste de maire de la municipalité de Sainte-Thècle et que sa démission est effective à compter de ce jour.

Le secrétaire-trésorier, Louis Paillé, avise le conseil qu'il y a vacance au poste de maire de la municipalité et qu'il y aura élection partielle pour ce poste; car il reste plus de douze mois avant le jour prévu pour la tenue d'élection régulière.

Monsieur Daniel Allard, maire suppléant, agira comme président de l'assemblée.

Le conseil demande d'envoyer une lettre de remerciement et de félicitations à Monsieur André C. Veillette pour ses années de service à la municipalité de Sainte-Thècle.

Rés. 2007-06-166: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2007 et de la soirée de consultation du 28 mai 2007.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et des dépenses au 31 mai 2007
6. A) Emplois étudiants : préposé à l'entretien des parcs, animateur Parc Saint-Jean-Optimiste et un aide pour le bureau municipal.
B) Programme Desjardins – Jeunes au Travail
7. Jean-Louis Lajoie Inc./soumission pour changer 20 thermostats à l'Hôtel de Ville.
8. Adoption du règlement 249-2007 modifiant du règlement sur le traitement des élus.

9. Promotion Sainte-Thècle
 - a) ouverture de la pêche hivernale sur le lac Croche
 - b) Annonce Astra Média et l'Hebdo
10. Maison des jeunes (Internet occupe la ligne téléphonique)
11. Adoption du second projet de règlement 251-2007/modification du règlement zonage 8-90.
12. Le Nouvelliste/annonce dans la section spéciale de la MRC de Mékinac
13. L'Association des riverains du lac V'Limeux Inc./demande d'aide financière.
14. Réseau Biblio/proclamation des Journées de la culture.
15. RGMRM/appui à leur résolution concernant la loi 102 et son financement
16. France Duhamel installation d'un arrêt sur la rue Saint-Jacques
17. PgGovern/achat des logiciels dossier central et gestion des données multimédias.
18. Achat de terrain de Marché Baril & Frères Inc. (lot 86-35-P).
19. a) Réfection de trottoir/modification de la résolution 2007-05-139 des travaux de voirie
b) Travaux de voirie/fossé de Guy Jacob
20. Corps de Cadets 2526 Mékinac/activité au parc Saint-Jean-Optimiste
21. Monique Lachance offre de terrain (lot 85-40-22)
22. Protocole d'entente sur la coordination des camps de jour.
23. Plan quinquennal d'aménagement Forestier 2008-2013/commentaires de la municipalité.
24. ADMQ/formation le règlement d'emprunt et les autres sources de financement des dépenses municipales.
25. Offre de Serge Groleau
26. CPTAQ/Orientation préliminaire – dossier 347018
27. Contrat d'enlèvement et transport des déchets domestiques (fin le 30 septembre 2007)
28. Contrat d'entretien des chemins d'hiver (fin mai 2007)
29. Forget Aubin/rencontre du 12 juin 2007
30. Sujets en suspend :
 - a) Stationnement rue Saint-Jean
31. Questions de l'assistance
32. Affaires nouvelles:
 - a) Rue Charles-Audy/nettoyage d'un terrain
 - b) Travaux au parc St-Jean-Optimiste
 - c) Ville de Shawinigan/services Hémodialyse
 - d) Autorisation de signature des chèques de la municipalité et remplacement du maire sur les différents comités.

33. Ajournement ou levée de l'assemblée

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-167 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2007

Il est proposé par France Déry, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2007 et de l'assemblée publique de consultation du 28 mai 2007, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en mai 2007

- **Cabinet du premier ministre**

Réception d'une copie du discours qui a été prononcé par monsieur Jean Charest lors de la séance d'ouverture de la première session de la 38^e législature où sont inclus les priorités de son gouvernement en ce début de deuxième mandat.

Monsieur Charest accuse réception de la copie de la résolution 2007-05-151 que la municipalité lui a transmis le 18 mai dernier relativement à l'appui à la FQM dans ses démarches visant à changer les dates des Journées de la culture.

- **Ministère des Affaires municipales et des Régions**

Réception de l'état de dépôt en date du 30 mai 2007, de 37 110\$, en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2007.

Mme Normandeau accuse réception de la copie de la résolution 2007-05-151 concernant le changement de dates des Journées de la culture.

- **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Le ministère accuse réception du bilan de la gestion des matières résiduelles par la municipalité ainsi que le rapport de mission d'examen relativement au programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

- **Ministère du Travail**

Le Ministère désire nous informer qu'il est maintenant le dépositaire officiel de documents en relations du travail depuis le 1^{er} avril 2007 et que les parties patronales et syndicales doivent, en vertu de la Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives, déposer les conventions collectives et leurs annexes ainsi que tout autre document les modifiant non plus à la Commission des relations du Travail, mais au Ministère du Travail.

Réception du certificat de dépôt de la convention collective signée le 3 avril 2007.

- **Ministère du Transport**

Réception du bulletin d'information de Transport Québec « L'inter Section », volume 4, numéro 1, d'avril 2007, indiquant que l'année 2007 a été décrétée Année de la sécurité routière et faisant par le fait même un appel à la mobilisation dans l'optique de diminuer le nombre d'accidents, de décès et de blessés sur les routes. Avec tous les chantiers qui seront en branle au cours de la prochaine saison, la sécurité routière revêtira une importance encore plus grande, autant pour la sécurité des usagers de la route que pour celle des travailleurs.

Réception du rapport d'inspection des structures de compétence municipales, soit l'inspection et l'évaluation de la capacité portante des ponts et autres ouvrages d'art de la municipalité. Un rapport synthèse pour chaque structure nous est envoyé.

Madame Julie Boulet accuse réception de notre demande de soutien financier pour l'amélioration du chemin Canton-de-le-Jeune par la résolution 2007-05-137.

Madame Julie Boulet accuse réception de notre demande de subvention pour la réfection de six ponts dans la municipalité par la résolution 2007-05-138

- **Association des directeurs municipaux du Québec**

Réception du bulletin « Mini Scribe », volume 16, numéro 6, traitant du calcul de l'amende pour l'abattage d'arbres et de la démystification de l'effet de gel conféré par l'avis de motion. Annexe « A »

- **AST**

Réception du bulletin « AST Santé-Sécurité », volume 12, numéro 1, d'avril 2007 traitant des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie au travail.

- **Bloc Québécois – Jean-Yves Laforest**

Réception d'un communiqué en date du 24 mai 2007 intitulé « Les pressions du Bloc Québécois et la mobilisation des organismes font reculer le gouvernement conservateur » indiquant que c'est avec beaucoup de satisfaction et de fierté du travail accompli pour les jeunes et pour la région que le député de Saint-Maurice, monsieur Laforest, constate que le gouvernement conservateur revient sur sa décision dans le dossier du nouveau programme Emploi d'été Canada.

- **Canadien National**

Le CN désire nous rappeler qu'il est de la responsabilité de la municipalité de s'assurer que les travaux prévus de remise en état des routes ou autres sur notre territoire n'interfèrent pas avec les activités ferroviaires et qu'ils sont exécutés en toute sécurité et que si elle prévoit la réalisation de travaux à moins de 10m d'une voie ferrée ou si les travaux peuvent affecter la sécurité ferroviaire, elle doit en aviser le CN au moins deux semaines à l'avance et prendre les dispositions nécessaires avec le responsable de l'entretien du territoire pour assurer la présence d'un signaleur.

- **Carrefour Jeunesse Emploi**

Réception d'une invitation à l'assemblée générale annuelle du CJE de Mékinac qui aura lieu le mercredi 30 mai 2007, au 581 rue St-Paul, à St-Tite, à 18h30.

- **Centre de formation Éric Langevin**

Réception d'une copie d'un certificat et d'une attestation selon laquelle monsieur Daniel Lefebvre a suivi avec succès la formation de Premier Répondant reconnue par l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du Québec, a satisfait à l'accréditation de la CSST pour le statut de formateur en secourisme en milieu de travail et a suivi le cours de sécurité la prévention des accidents et maladies du travail de pompiers.

- **Centre de gestion de l'équipement roulant**

Réception d'un communiqué en date du 1^{er} mai 2007 intitulé « Liste des matériels et équipements (Annexe 1) maintenant disponible sur demande » nous indiquant que CGER ne transmettra plus systématiquement cette liste avec la facture du mois d'avril. Les clients désireux de l'obtenir pourront en faire la demande au service à la clientèle.

- **CLD Mékinac**

Réception d'un communiqué en date du 23 mai 2007 intitulé « Mékin'Art, carrefour culturel – Une programmation estivale relevée » indiquant que ce carrefour culturel ayant pignon sur rue à Lac-aux-Sables lance sa programmation estivale comprenant trois expositions solo en arts visuels, quatre concerts et trois événements spéciaux.

- **Commission de protection du territoire agricole du Québec**

Réception de la décision concernant le dossier de monsieur Tommy Trudel indiquant que sa demande a été rejetée.

Réception de l'avis de modification de l'orientation préliminaire concernant le dossier de monsieur Roch indiquant qu'après avoir pris en considération les informations soumises en rencontre publique de même que l'ouverture à la possibilité de construire une résidence reliée à la propriété foncière en cause, la Commission estime maintenant qu'elle peut autoriser la demande en partie, c'est-à-dire uniquement la demande d'utilisation pour des fins autres que l'agriculture. La demande d'aliénation serait donc refusée.

- **Commission de toponymie**

Réception d'une offre de collaboration dans le cas où la municipalité souhaiterait vérifier la conformité aux règles d'écriture et aux critères de sélection des noms de voies de communication de la municipalité ou si elle désire retenir une dénomination pour mettre en valeur une infrastructure municipale. Un aide-mémoire pour la gestion des noms nous est également fourni.

- **Conférence régionale des élus de la Mauricie**

Réception d'un communiqué en date du 18 mai 2007 intitulé « Journée porte ouverte à la MFR de Maskinongé » indiquant que la Maison familiale rurale de la MRC de Maskinongé ouvrira ses portes le vendredi 18 mai 2007, de 10h à 20h. Cette Maison offre une pédagogie différente pour les jeunes de 15 à 18 ans en les préparant à entrer sur le marché du travail et en les encourageant à continuer leur formation au collégial. Informations disponibles au www.mfr-maskinonge.ca

Réception d'un communiqué en date du 25 mai 2007 intitulé « Mme France Beaulieu reconduite à la présidence de la CRÉ » traitant du renouvellement du mandat de madame Beaulieu et indiquant que des subventions de 83 000\$ ont été accordées lors de l'assemblée du 24 mai 2007. Annexe « B »

Réception du bulletin de mise en candidature pour siéger au conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de la Mauricie et de l'avis de convocation pour l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mercredi 13 juin 2007, à 20h. Cette assemblée sera précédée d'une présentation intitulée « Le chauffage au bois et l'environnement » à 19h. Annexe « C »

- **Coopérative de développement Centre-du-Québec / Mauricie**

Réception du bulletin d'information « Le Lien Coop » de mai 2007 nous indiquant que plus de 40 personnes ont assisté à l'assemblée générale annuelle où madame Sylvie Richard, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a effectué une présentation sur le nouveau Régime d'investissement coopératif. On y trouve également une invitation au 11^e tournoi de golf du CDCQM qui aura lieu le jeudi 7 juin 2007 au Club de golf Hériot de Drummondville.

- **CTA Mékinac**

CTA Mékinac nous transmet son rapport annuel 2006 contenant les états financiers vérifiés au 31 décembre 2006 ainsi que la copie du procès-verbal de la 17^e assemblée générale annuelle du jeudi 4 mai 2006.

- **Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec**

La Direction désire nous informer que la « Semaine de la protection civile » se déroule cette année du 6 au 12 mai 2007. Cette semaine a pour but d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation individuelle aux situations d'urgence et dans cette optique, la Direction nous transmet le « Guide de préparation à une urgence » qui explique comment les citoyens et leur famille peuvent se préparer à faire face aux 72 premières heures d'une situation d'urgence.

- **Fédération Québécoise des Municipalités Annexe « D »**

Réception d'un communiqué en date du 9 mai 2007 intitulé « Discours inaugural : la FQM accueille avec enthousiasme l'invitation du premier ministre » et indiquant que le premier ministre a fait référence aux enjeux des régions, ce qui indique qu'il fait la même lecture que la FQM à l'effet que les dernières élections ont résulté en une certaine fracture entre les mondes urbain et rural.

Réception d'un communiqué en date du 10 mai 2007 intitulé « Restructuration de l'industrie forestière : la FQM a reçu le message du ministre des Ressources naturelles et de la faune » indiquant qu'à l'occasion du congrès du Conseil de l'industrie forestière du Québec, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a dévoilé les orientations qu'il entend donner au processus de restructuration de l'industrie forestière et que globalement, la FQM est satisfaite de l'engagement du ministre de poser des gestes rapides et concrets en faveur, notamment, d'une meilleure évaluation de la possibilité forestière dans les régions, d'un renouvellement de la ressource et de la consolidation de l'industrie.

La FQM est fière de s'associer avec le cabinet d'avocats Langlois, Kronström, Desjardins, qui possède une équipe d'experts dans la gestion des dossiers en santé et sécurité en milieu de travail lors d'accidents de travail ou de maladies professionnelles.

- **Forum Jeunesse Mauricie**

Réception du bulletin des organismes jeunesse de la Mauricie « L'éclaircie », numéro 24, de mai 2007 traitant de la première édition des 30 jours de l'implication des jeunes de la Campagne nationale sur l'implication des jeunes « Prends ta place! » qui aura lieu du 11 mai au 9 juin prochain. Les informations sont disponibles au www.prendstaplace.qc.ca

- **Groupement forestier de Champlain**

Le Groupement désire nous informer que suite à des changements de taux important de l'Agence de mise en valeur des forêts privées Mauriciennes concernant la coupe de succession, il appert que le taux pour l'exécution qui avait été établi à 1044\$/hectare en début d'année a été modifié par l'AMFM en date du 25 mai 2007 et a subi une baisse importante pour passer à 521,00\$ par hectare. Le Groupement paiera donc la municipalité pour ses travaux de coupe de succession selon ce nouveau taux.

- **Mabarex**

L'entreprise désire nous offrir ses services pour contrer le phénomène des algues bleues.

- **Mario Magnan**

Monsieur Magnan, au nom de messieurs Pierre Castonguay et Marco Bacon, désire nous rappeler qu'ils aimeraient que soit complété l'asphaltage de la rue Optimiste le plus tôt possible. Annexe « E »

- **MRC des Chenaux**

Réception des dépliants concernant les programmes « Logements adaptés pour aînés autonomes » et « Réno Village ». Les personnes désireuses d'en apprendre plus sur ces

programmes peuvent se procurer le dépliant à la municipalité.

- **MRC Mékinac**

La MRC désire nous informer que la prochaine réunion du comité de diversification et de développement de la MRC de Mékinac aura lieu le lundi 28 mai 2007 à compter de 13h30, à la Salle du Caucus de la MRC de Mékinac. L'ordre du jour et le procès-verbal de la dernière rencontre nous sont transmis. Annexe « F »

La MRC désire nous informer que des délais hors de son contrôle viendront probablement retarder l'annonce des subventions pour le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II, initialement prévue pour la mi-juin vu le retard accumulé jusqu'à maintenant dans l'adoption du budget provincial par le gouvernement du Québec duquel découle les crédits de ce programme.

Monsieur Benoît Beaupré nous transmet le compte rendu de la rencontre du 17 mai dernier à la MRC de Mékinac convoquée par la Sûreté du Québec et qui avait pour but d'éclaircir et de préciser le rôle des différents intervenants, particulièrement lors d'interventions conjointes sur une scène d'incendie ou d'accident de véhicule. Le compte rendu nous indique ce à quoi les services de sécurité incendie devrait sensibiliser leurs membres à porter une attention particulière lorsqu'ils se présentent sur les lieux d'un accident de la route. Ce résumé a été transmis à monsieur André Beaudoin, chef du service incendie.

- **Mutuelle des municipalités du Québec**

La MMQ désire nous informer de la tenue du Mérite MMQ en gestion de risques pour la deuxième année consécutive, concours s'adressant à toutes les municipalité, MRC et régies intermunicipales membres de la MMQ qui ont mis en œuvre des pratiques de gestion de risques afin de réduire les sinistres et leurs conséquences et visant à reconnaître et à récompenser les efforts déployés par ses membres pour intégrer des mesures préventives à leurs activités quotidiennes.

Réception du rapport annuel 2006 que la MMQ juge excellent et très satisfaisant à plus d'un égard, car elle est en avance sur ses projections.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

Réception d'un courriel de monsieur Yves Groleau nous indiquant qu'une démonstration de compostage domestique aura lieu le 19 juin prochain au garage municipal de la municipalité à 19h00. La Régie fournira en démonstration 3 types de composteurs. Annexe « H »

La Régie désire nous informer qu'une collecte itinérante de résidus domestiques dangereux aura lieu le samedi 9 juin 2007, entre 13h et 16h, au garage municipal. Les produits acceptés sont les suivants : peintures, huiles, bonbonnes de propane, aérosols, solvants, piles, batterie d'automobiles, pesticides, médicaments, acides, bases et oxydants.

- **Régie du bâtiment**

Réception du bulletin d'information « Info RBQ – Qualité Sécurité » traitant des règles de sécurité des piscines et des plages publiques.

- **Réseau Environnement**

Réception du rapport annuel de 2006.

- **Robert Pronovost**

Monsieur Pronovost désire nous informer de sa disponibilité à faucher les emprises des chemins et des routes de la municipalité pendant les mois de juin à août.

- **SAMBBA**

Réception d'une invitation à l'assemblée générale annuelle de la SAMBBA qui aura lieu le mardi 5 juin 2007 à la salle municipale de St-Stanislas située au 33, rue du Pont, à St-Stanislas, à 19h00 où les actions terrains réalisées par l'organisme seront expliqués.

- **Sécuri Jeunes Canada**

Sécuri Jeunes Canada désire nous sensibiliser à la prévention des noyades, qui sont la deuxième cause de décès chez les enfants âgés de 1 à 4 ans. Il est prouvé qu'une clôture autour des piscines résidentielles empêche les enfants de s'en approcher. On nous demande donc, si ce n'est déjà fait, d'adopter une loi municipale exigeant que les piscines de notre municipalité soient clôturées sur leurs 4 côtés.

- **Service Canada**

Service Canada désire nous informer que notre demande de financement dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada a été refusée. Si les demandeurs ayant obtenu du financement ne procèdent pas aux embauches prévues, des fonds pourraient se libérer pour d'autres demandeurs.

- **Services Québec**

Réception du bulletin d'information «Le portail» du 1^{er} juin 2007 traitant de la onzième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tient cette année du 1^{er} au 7 juin sous le thème « Ensemble tout le monde y gagne » et des conditions de travail des jeunes.

- **Société d'Habitation du Québec**

Réception de l'approbation des états financiers 2006 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thècle.

Réception des prévisions budgétaires révisées 2007 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thècle.

Réception de l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et de l'entente concernant la sécurité de l'information intervenue entre notre municipalité et la SHQ qui prennent effet à compter de la date de leur signature par la SHQ.(Projet René Leblanc)

- **Sylvie Trudel**

Madame Sylvie Trudel nous informe que, suite aux travaux exécutés sur les propriétés de M. Jean-Yves Déry, le fossé existant a été comblé par des débris de coupe et il n'y a aucun ponceau pour accéder à sa propriété. Elle demande donc à ce que la situation soit corrigée, car cela entraîne un surplus d'eau qui détériore la route. À noter que monsieur Jean-Yves Piché a communiqué par voie de lettre enregistrée avec monsieur Déry pour qu'il rectifie le problème.

- **Union des municipalités du Québec**

Réception d'un communiqué en date du 24 mai 2007 intitulé « Réaction de l'UMQ au budget provincial 2007-2008 – Un budget prometteur pour les municipalités » indiquant que l'UMQ est heureuse de constater la présence de quelques mesures ayant un impact sur les municipalités, notamment la stratégie pour le développement de toutes les régions, les investissements additionnels pour améliorer l'état des ponts et ouvrages d'art municipaux, l'augmentation du niveau des dépenses de rénovation et de construction de logements sociaux, le programme ClimatSol et le soutien aux bibliothèques.

- **Villes et villages d'art et de patrimoine**

Réception d'un communiqué en date du 23 mai 2007 intitulé « Villes et villages d'art et de patrimoine : Un réseau national de mise en valeur des arts, de la culture et du patrimoine » indiquant que ce réseau a pour mission de promouvoir les ressources culturelles d'un milieu afin d'en assurer l'essor. Au CLD de la MRC de Mékinac, le réseau est heureux de pouvoir compter sur les services et les compétences de Madame Geneviève Bédard comme agente de développement culturel depuis août 2006.

Rés. 2007-06-168 : Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-169 : Approbation des comptes

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mai 2007 au montant de 267 256.51 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-170: Programme Desjardins – Jeune au Travail

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection du Carrefour Jeunesse-Emploi pour l'embauche de deux étudiants pour l'été 2007 dans le cadre du projet Jeunes au Travail Desjardins 2007 (Laurence Séguin comme recenseur de chiens et Audrey Lachance comme animatrice au parc);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'engager les deux étudiantes suggérées par le Carrefour Jeunesse-Emploi dans le cadre du programme Desjardins – Jeune au Travail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-171: Engagement d'étudiants comme recenseur pour les chiens, animateurs, préposé à l'entretien des parcs et un aide pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'embauche des étudiants pour l'été 2007;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection du Carrefour Jeunesse-Emploi pour l'embauche de deux étudiants pour l'été 2007 dans le cadre du projet Jeunes au Travail Desjardins 2007 (Laurence Séguin comme recenseur de chiens et Audrey Lachance comme animatrice au parc);

CONSIDÉRANT les postes offerts sont recenseurs pour les chiens, animateurs pour le parc et préposé à l'entretien des parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retienne les services des personnes suivantes pour effectuer les tâches ci-après décrites:

Animation au parc Saint-Jean Optimiste : Marilou Boivin, Audrey Lachance et Philippe Samson. Début du travail : 25 juin 2007 pour 7 semaines. Salaire horaire : 8,00 \$. (Substitut Nadia Vallée)

Entretien des espaces verts des parcs : Vincent Lamarre et Alexandre Délisle. Début du travail : 4 juin 2007 ou avant pour environ 10 semaines. Salaire horaire : 8,00 \$. (Substitut Nadia Vallée)

Aide pour le bureau municipal : Marie-Pier Cadotte. Début du travail : 18 juin 2007 pour 8 semaines. Salaire horaire : 8,00 \$

Recenseur de chiens : Charles Bacon et Laurence Séguin. Début du travail: 25 juin 2007 pour 6 semaines. Salaire horaire : 8.00 \$ (Substitut Nadia Vallée)

2^o offre de services au Parc Saint-Jean-Optimiste pour la saison estivale 2007, savoir, un service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 moyennant cinq dollars par jour par enfant, dîner (entre 12h00 et 13h00) un dollar par enfant. Pour les activités de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00, c'est gratuit pour tous les enfants dont les parents sont propriétaires ou locataires dans la municipalité de Sainte-Thècle.

3^o Les heures de formation faites en dehors de ces horaires seront rémunérées au taux indiqué au premier paragraphe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-172: Jean-Louis Lajoie Inc./soumission pour changer 20 thermostats à l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que les thermostats de l'Hôtel de Ville pour régulariser le chauffage dans les locaux sont désuets et difficilement ajustables;

CONSIDÉRANT l'offre de Jean-Louis Lajoie Inc. pour le remplacement de 20 thermostats de l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Jean-Louis Lajoie Inc au montant de 9 580.00 \$ plus taxes pour le remplacement de 20 thermostats pneumatiques par des thermostats digitaux programmables à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Règlement 249-2007: Modification du règlement 6-90 «Règlement décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux» déjà modifié par les règlements 80-95, 147-98, 162-2000 et 213-2003

ATTENDU QUE la **Loi sur le traitement des élus municipaux** (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

Résolution 2007-06-173

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Alain Vallée appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le règlement portant le numéro 249-2007 soit adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement modifie les articles 3 et 6 du règlement 6-90 déjà modifié par les règlements 80-95, 147-98, 162-2000 et 213-2003.

ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2007 et les exercices financiers suivants, ainsi que le taux d'indexation.

ARTICLE 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 10 539.00 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 3 513.00 \$.

ARTICLE 5

En plus de la rémunération ci-haut fixée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base est versée aux membres du conseil, ce qui équivaut à 5 269.50 \$ pour le maire et 1 756.50 \$ pour les conseillers.

ARTICLE 6: Tableau des rémunérations et allocations de dépenses actuelles et prévues

		RÉMUNÉRATION DE BASE	ALLOCATION DE DÉPENSES	TOTAL
MAIRE	ACTUEL	8 574.24 \$	4 287.12 \$	12 861.36 \$
	PROPOSÉ	10 539.00 \$	5 269.50 \$	15 808.50 \$
CONSEILLER	ACTUEL	2 858.04 \$	1 429.08 \$	4 287.12 \$
	PROPOSÉ	3 513.00 \$	1 756.50 \$	5 269.50 \$

ARTICLE 7

L'article 6 du règlement 213-2003 est remplacé par: La rémunération est indexée à un taux de 3 % pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

ARTICLE 8

Rétroactivité, pour l'exercice financier 2007, la rémunération de base et l'allocation des dépenses seront rétroactives au 1^{er} janvier 2007.

ARTICLE 9

RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE MAIRE SUPPLÉANT

Le maire suppléant aura droit à une allocation additionnelle lorsqu'il remplacera le maire dans l'exercice de ses fonctions. Cette rémunération sera versée lorsque le maire sera absent et qu'il ne pourra présider une séance ordinaire ou spéciale du conseil. Cette allocation sera de \$ 100.00 par séance du conseil et ne pourra excéder 90% de la rémunération totale du maire, soit la rémunération de base et l'allocation de dépenses versées mensuellement.

ARTICLE 10

ABSENCE DU MAIRE POUR MALADIE OU ABSENCE PROLONGÉE

Lors des absences du maire pour maladie ou lors d'absence prolongée, le maire suppléant aura droit à la même rémunération mensuelle que le maire lorsqu'il le remplacera dans l'exercice de ses fonctions pour un mois complet.

Dans le cas d'un mois incomplet, la rémunération sera calculée sur une base hebdomadaire selon l'équation suivante : la somme mensuelle totale de la rémunération versée normalement au maire, divisée par quatre (4) semaines et multipliée par le nombre de semaines de remplacement du maire.

La période de remplacement rémunérée lors des absences du maire pour congé de maladie ou lors d'absence prolongée débute à la huitième (8^e) journée d'absence consécutive du maire et est calculée jusqu'au retour en fonction de ce dernier et ne pourra excéder 90% de la rémunération totale du maire, soit la rémunération de base et l'allocation de dépenses versées mensuellement.

ARTICLE 11

ABSENCE D'UN ÉLU LORS D'UNE SESSION ORDINAIRE

Lorsqu'il y a absence d'un élu à une session ordinaire du conseil, à moins d'avoir été délégué pour représenter la municipalité à une autre activité, la rémunération mensuelle de base du conseiller sera réduite de 50% et dans le cas du maire, la rémunération mensuelle de base sera réduite d'un montant de 100\$. Cette mesure sera appliquée uniquement après plus d'une absence constatée au cours de l'année financière, c'est-à-dire que l'élu pourra bénéficier d'une absence motivée sans que sa rémunération s'en voit réduite.

ARTICLE 12

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2007.

ARTICLE 13

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté le 4 juin 2007.

Secrétaire-trésorier

Maire Suppléant

Promotion Sainte-Thècle/ouverture de la pêche hivernale sur le lac Croche

Ce sujet est reporté afin d'avoir plus de renseignements.

Rés. 2007-06-174: Promotion Ste-Thècle Inc./Annonce Astra Média et Hebdo Mékinac des Chenaux

CONSIDÉRANT les activités de Promotion Ste-Thècle Inc.(Festival Champêtre, Motocross et visite guidées de l'église;

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle Inc. nous demande de faire de la publicité à la radio et dans le journal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer les annonces suivantes :

Astra Média (radio)	375.00 \$
Hebdo Mékinac des Chenaux	100.00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-175: Maison des jeunes (Internet occupe la ligne téléphonique)

ATTENDU que la ligne téléphonique de la Maison des Jeunes de Sainte-Thècle est engagée lors que Internet est utilisé ;

ATTENDU qu'avec Internet Haute Vitesse la ligne téléphonique de la Maison des Jeunes de Sainte-Thècle ne serait plus engagée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'installation d'Internet Haute Vitesse de Telus à la Maison des Jeunes de Sainte-Thècle au 340 rue St-Gabriel au coût de 59.95 \$ par mois pour un contrat de 3 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 251-2007 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 8-90 POUR INCLURE DES DISPOSITIONS PERMETTANT UNE RÉSIDENCE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE 90

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Thècle désire permettre la construction ou transformation d'un bâtiment en résidence dans les zones industrielle 90;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été donné à la session ordinaire du 2 avril 2007 ;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Thècle a adopté le 7 mai 2007 (résolution no. 2007-05-161) le premier projet de règlement 251-2007 modifiant le règlement de zonage 8-90 pour inclure des dispositions permettant une résidence dans la zone industrielle 90;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Thècle a tenu une soirée de consultation le 28 mai 2007;

Rés. 2007-06-176 :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le premier projet pour ajouter à la zone industrielle 90 la note suivante :

Seule une résidence rattachée à l'entreprise commerciale ou industrielle est autorisée. Elle doit être sur le même terrain que l'entreprise et ne pourra y être détachée par lotissement. Elle peut être utilisée par le propriétaire de l'entreprise ou par son enfant ou son employé.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Secrétaire-trésorier

Maire Suppléant

Le Nouvelliste/annonce dans la section spéciale de la MRC de Mékinac

Le conseil municipal ne participa à la section spéciale de la MRC de Mékinac du Nouvelliste.

L'Association des riverains du lac V'Limeux Inc./demande d'aide financière

Le conseil attend une réponse de la MRC de Mékinac de notre demande d'aide financière dans le cadre du projet de mise en valeur du territoire Volet II pour la construction d'un chemin menant au la Venimeux. Le conseil pourra alors évaluer s'il est possible d'aider financièrement l'Association des riverains du lac V'limeux Inc.

Rés. 2007-06-177 : Réseau Biblio/proclamation des Journées de la culture.

ATTENDU la demande de Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie de proclamer le dernier vendredi de septembre ainsi que les deux jours suivants Journées de la Culture;

ATTENDU QUE ces jours correspondent avec les dates du congrès de la Fédération des Municipalités du Québec;

ATTENDU QUE plusieurs maires et conseillers participent au congrès de la FQM et qu'ils ne sont pas disponibles pour les activités des journées de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Réseau Biblio CQLM de déplacer les journées de la culture à une autre date pour permettre aux élus municipaux de participer à ces journées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-178: Financement de la loi 102 par les municipalités

ATTENDU une information circulant à l'effet que le comité composé des représentants de Recyc-Québec, d'Éco-Entreprises Québec et des deux unions municipales, chargé des négociations sur l'application du règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, prévoit recommander que les municipalités du Québec participent également au financement de ce programme;

ATTENDU que ce comité n'a pas le pouvoir d'exiger des municipalités qu'elles contribuent au financement d'Éco-Entreprises Québec;

ATTENDU que l'article 53.31.1 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* précise que le programme de compensation, d'où origine le règlement sur la compensation pour les services municipaux, vise à compenser les municipalités pour les services que celles-ci fournissent en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières recyclables;

ATTENDU que l'article 53.31.1 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* définit également les personnes devant payer une compensation;

ATTENDU que le paragraphe 9 de l'article 1 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* définit le terme « personne » de la façon suivante: << *une personne physique, une société, une coopérative ou une personne morale autre qu'une municipalité* »;

ATTENDU que l'objectif du Gouvernement dans l'implantation du programme de compensation est de soutenir financièrement les municipalités dans l'implantation et l'amélioration des services de récupération et de valorisation des matières résiduelles;

ATTENDU qu'il serait aberrant que les municipalités contribuent financièrement à un fonds dont l'objet est de les compenser pour leurs dépenses attribuables aux services de récupération et de valorisation des matières résiduelles qu'elles financent déjà;

ATTENDU que le règlement sur la compensation pour les services municipaux stipule qu'il s'applique aux personnes propriétaires d'une marque, d'un nom ou d'un signe mais que la *Loi sur la qualité de l'Environnement* exclut les municipalités de la notion de « personne »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par MONSIEUR ANDRÉ LACOMBE, appuyé par MONSIEUR TOMMY PLAMONDON et résolu ce qui suit:

- que le préambule fait partie intégrante de la résolution;
- que la Municipalité de Sainte-Thècle est contre toute contribution municipale à un fonds établi dans le cadre de la mise en œuvre du règlement sur la compensation pour les

- services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- que les deux unions municipales soient informées de la position de la Municipalité et des raisons qui la motivent;
 - que la présente résolution soit acheminée à la MRC de Mékinac en appui à leur démarche;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2007-06-179: France Duhamel installation d'un arrêt sur la rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que les routes dont la gestion incombe au Ministère des Transports la limite de vitesse ne peut être réduite à moins de 50 km/h ;

CONSIDÉRANT que la rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle est sous la gestion du Ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT que des opérations radar ont été effectuées en 2006 près de l'école Masson démontrent que plus de 98% des véhicules respectaient la limite de vitesse;

CONSIDÉRANT que l'installation d'un arrêt sur la rue Saint-Jacques à l'intersection de la rue Masson perturberait la fluidité de la circulation sur cette rue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne n'acquiesce pas à la requête de Madame France Duhamel à l'effet de demander au Ministère des Transports, l'installation d'un arrêt sur la rue Saint-Jacques à l'intersection de la rue Masson à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-180: PgGovern/achat des logiciels dossier central et gestion des données multimédias

CONSIDÉRANT que la municipalité a prévu des argents pour faire l'achat de logiciel informatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète les logiciels dossier central et gestion des données multimédias de PgGovern au montant de 4 342.19 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-181: Achat de terrain de Marché Baril & Frères Inc. (lot 86-35-P)

CONSIDÉRANT la négociation avec Marché Baril & Frères Inc. pour l'achat du lot 86-35-P et l'offre de celui-ci au montant de 80 000 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède le terrain (lot 86-35-1) et une bâtisse abritant la Coopérative de Solidarité Santé Sainte-Thècle adjacent au terrain que Marché Baril & Frères Inc.;

CONSIDÉRANT que Marché Baril & Frères Inc. à un droit de passage et de stationnement sur le terrain de la municipalité (lot 86-35-1) ;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité Santé Sainte-Thècle a un projet d'agrandissement de la bâtisse municipal ;

CONSIDÉRANT la résolution de la Fondation de la Coopérative de solidarité santé de Sainte-Thècle à l'effet qu'elle fera un don de 80 000 \$ à la municipalité pour faire

l'acquisition du lot 85-35-P de Marché Baril & Frères Inc. comprenant un terrain et des bâtiments ;

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Coopérative de solidarité santé de Sainte-Thècle met la condition suivante pour le versement de ce don soit que la municipalité devra rembourser un montant de 48 000 \$ sur une période de 4 ans, sans intérêt, à compter de 2008 à la Coopérative de solidarité santé de Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte d'acheter le lot 86-35-P incluant terrain et bâtisses de Marché Baril et Frères Inc. au coût de 80 000 \$.
- Accepte la condition de la Fondation de la Coopérative de solidarité santé de Sainte-Thècle de rembourser la somme de 48 000 \$ sur 4 ans à raison de 12 000 \$ annuellement à la Coopérative de solidarité santé de Sainte-Thècle pour la poursuite de leur but en santé.
- Autorise le maire suppléant, Daniel Allard et le directeur général et secrétaire-trésorier Louis Paillé à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle.
- Mandate Denis, Marchildon, notaire pour préparer le contrat d'achat du terrain de Marché Baril & Frères Inc. lot 86-35-P.
- Mandate Claude Lahaie, arpenteur géomètre pour cadastrer et fournir une description technique du terrain de Marché Baril & Frères Inc. lot 86-35-P.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Réfection de trottoir/modification de la résolution 2007-05-139 des travaux de voirie

Le conseil attend le résultat des demandes de subvention présentées à Julie Boulet, Ministre des Transports avant de prendre une décision concernant la réfection de trottoir.

Rés. 2007-06-182: Travaux de voirie/fossé de Guy Jacob

CONSIDÉRANT la résolution 2007-05-139 décrétant des travaux de réparation du fossé de Guy Jacob au coût de 6 800. \$;

CONSIDÉRANT une nouvelle solution est proposée pour l'amélioration de l'écoulement de l'eau sur le terrain de Guy Jacob au 100, 12 avenue Nord Lac Croche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule la résolution 2007-05-139 et autorise les travaux proposés par l'inspecteur municipal au montant de 13 563.15 \$ pour régler le problème d'érosion du terrain de Guy Jacob soit :

- Grossir le ponceau du chemin Saint-Michel Nord
- Refaire le fossé longeant la 8^{ième} Avenue Nord pour diriger l'eau au lac Croche avec un système de protection pour éviter l'érosion au lac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-183: Corps de Cadets 2526 Mékinac/activité au parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT la demande du Corps de Cadets 2526 désirant organiser une épluchette de blé d'inde pour l'ensemble de leur membres au parc Saint-Jean-Optimiste de Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter au Corps de Cadets 2526 Mékinac le parc St-Jean-Optimiste pour leur activité du 25 août 2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-184: Monique Lachance offre de terrain (lot 85-40-22)

CONSIDÉRANT l'offre de Madame Monique Lachance de faire don de charité à la municipalité de son terrain dans la rue Piché ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte l'offre de Monique Lachance de faire don de son terrain (lot 85-40-22) à la Municipalité de Sainte-Thècle.
- Mandate Denis Marchildon, notaire, pour préparer et faire signer le contrat de don de charité de ce terrain.
- Autorise le maire suppléant, Daniel Allard et le directeur général et secrétaire-trésorier Louis Paillé à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-185: Protocole d'entente sur la coordination des camps de jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise France Déry, conseillère, à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente sur la coordination des camps de jour avec Carrefour jeunesse emploi de Mékinac et Réseau en loisir Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Plan quinquennal d'aménagement forestier 2008-2013/commentaires de la municipalité

Le conseil demande d'être consulté pour ce plan quinquennal d'aménagement forestier concernant la villégiature et l'aménagement de chemins forestiers.

Rés. 2007-06-186: ADMQ/formation le règlement d'emprunt et les autres sources de financement des dépenses municipales

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé à assister à la formation de l'ADMQ concernant le règlement d'emprunt et les autres sources de financement des dépenses municipales. Les frais de séjour et déplacement seront remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Offre de Serge Groleau

Ce sujet est reporté et une rencontre sera organisée avec Monsieur Serge Groleau.

CPTAQ/orientation préliminaires – dossier 347018

Ce sujet est reporté à la séance de juillet 2007.

Contrat d'enlèvement et transport des déchets domestiques

Le conseil demande à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie de nous fournir un prix pour l'enlèvement et le transport des déchets domestiques de notre municipalité.

Rés. 2007-06-187 : Contrat d'entretien des chemins d'hiver

Il est proposé par France Déry, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions publiques portant la mention « Entretien des chemins d'hiver, contrat de 3 ans », ou « Entretien des chemins d'hiver, contrat de 5 ans ».

Que le secrétaire-trésorier, soit autorisé à faire paraître l'avis d'appel d'offres de soumissions à l'intérieur du journal L'Hebdo-Mékinac-Des Chenaux et Le Nouvelliste.

Que les soumissionnaires devront fournir une cotation pour chacune des périodes suivantes, soit:

Pour un contrat d'une durée de trois (3) ans (pour les années 2007-2008, 2008-2009, et 2009-2010).

Et pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (pour les années 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, et 2011-2012).

Que les soumissionnaires pourront obtenir les documents de soumission, cahiers de charges, à compter du 26 juin 2007, en s'adressant au bureau de la municipalité.

Qu'un dépôt de vingt-cinq dollars (25 \$) non remboursable, sera exigé pour la remise des documents de soumission.

Que chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt de 10% du montant annuel total de la première année du marché.

Que les soumissions seront reçues jusqu'à 16h00, le 2 août 2007 pour être ouvertes publiquement au bureau municipal, soit immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Que la Municipalité de Sainte-Thècle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Forget Aubin/rencontre du 12 juin 2007

Le conseil rencontrera les responsables de Forget Aubin, mardi le 12 juin 2007 à 19h00.

Avis de motion

France Déry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement modifiant le règlement 240-2007 concernant le stationnement dans la rue Saint-Jean.

Question de l'assistance :

M. Gélinas demande des explications concernant les sujets suivants : le plan quinquennal de Kruger, l'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant sera pour aller au lac Venimeux, il explique le demande d'aide financière de l'association des riverains du lac V'Limeux, parle du volet II que la municipalité veut faire en construisant un chemin entre le lac Bouton et le lac Venimeux et il parle des déchets pour les propriétaires de chalets du la Venimeux.

M. Marcel Tellier demande au conseil de limiter les gros bateaux sur le lac Croche comme au Lac-aux-Sables. Le conseil demandera à la Sûreté du Québec d'effectuer de la patrouille sur le lac.

M. Mario Magnan demande si l'asphaltage de la rue Place Optimiste sera fait cet été.

M. Roger Bacon demande s'il y a eu des soumissions pour le remplacement des thermostats de l'hôtel de Ville et de tailler la haie de cèdre derrière sa propriété de la rue Saint-Jacques.

Affaires nouvelles :

- a) Rue Charles-Audy/nettoyage du terrain
- b) Travaux au parc St-Jean-Optimiste
- c) Ville de Shawinigan/services Hémodialyse

- d) Autorisation de signature des chèques de la municipalité et remplacement du maire sur les différents comités.

Rés. 2007-06-188 : Blandine St-Amand

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'inspecteur municipal d'envoyer les étudiants de l'entretien des parcs pour enlever les roches sur le terrain de Madame Blandine St-Amand sur la rue des Hêtres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-189 : Parc St-Jean-Optimiste/travaux près du préau

CONSIDÉRANT la demande de André Lacombe de Promotion Ste-Thècle Inc. d'effectuer des réparations au terrain près du préau du parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur municipal à effectuer des travaux d'abaissement du terrain et mettre de la tourbe près du préau du Parc St-Jean-Optimiste pour un coût d'environ 687 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-190: Appui à la Ville de Shawinigan/services hémodialyse

CONSIDÉRANT QUE les services d'hémodialyse sont offerts uniquement au CHRTR;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes, dont les personnes âgées de Shawinigan et les environs doivent recevoir ce service de façon régulière et récurrente;

CONSIDÉRANT la durée de chaque traitement;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de permettre au patient de recevoir les soins requis à proximité de son domicile;

PAR CES MOTIFS, Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appui la Ville de Shawinigan auprès de l'Agence régionale de développement des réseaux locaux de services Mauricie, Centre-du-Québec, d'organiser et de mettre en place un service d'hémodialyse sur le territoire de la ville de Shawinigan.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-191: Signature des chèques

CONSIDÉRANT la démission de André C. Veillette, maire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- nomme Daniel Allard, maire suppléant, pour signer les chèques et effets pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle sur les comptes bancaires 7532 de la Caisse Populaire Sainte-Thècle/Saint-Adelphe en remplacement de André C. Veillette.
- Les signataires des chèques et effets de la Municipalité de Sainte-Thècle sont Daniel Allard, maire suppléant, Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier et/ou Valérie Fiset, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-06-192 : lever de l'assemblée

A 9h15, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unaniment de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MAIRE SUPPLÉANT

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER